

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1866.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les prévisions du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1866 sont établies dans le projet ci-annexé à la somme totale de fr.	41,284,669 18
Les crédits alloués en 1865 ne représentant qu'un chiffre de .	40,911,746 94
Les modifications introduites au nouveau Budget se résument en une augmentation de fr.	<u>372,922 24</u>

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Pour faire face aux engagements résultant du *minimum* d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, le crédit de l'article 9 a dû subir une augmentation de fr. 345,000 »

L'article 8 ayant été réduit de fr. 495 42

par suite d'extinction, par décès, d'une rente viagère,

l'augmentation du chapitre premier ne se trouve plus être que de fr. 344,506 58

En 1866, les lignes du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois seront exploitées sur toute leur étendue, et celles de la vallée de l'Ourthe ainsi que de Spa vers le Grand-Duché, sur une grande partie de leur parcours. Il résultera de cette extension des lignes en exploitation une nouvelle dépense pour l'État, du chef de la garantie d'intérêt accordée; c'est dans cette pensée que le crédit de l'article 9 a été porté à 1,445,000 francs.

Voici dans quelle proportion les évaluations ont été faites :

Chemin de fer de la Flandre occidentale. fr.	160,000 »
Entre-Sambre-et-Meuse	160,000 »
Manage-Wavre	165,000 »
Lierre à Turnhout	160,000 »
Lichtervelde à Furnes	200,000 »
Tongres à Bilsen	70,000 »
Ans à Tongres	30,000 »
Liège par la vallée de l'Ourthe, Spa au Grand-Duché . . .	400,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	100,000 »
TOTAL. fr.	<u>1,445,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme l'année précédente et en raison des mêmes motifs, on croit utile de faire connaître les capitaux rachetés pour l'amortissement partiel de la Dette nationale pendant l'année 1865-1864.

CATÉGORIES DE DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX nominaux amortis au moyen du fonds d'amortissement.	Observations.
	DOTATION annuelle.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.		
5 p. %	584,748 "	978,009 "	1,562,757 "	1,865,979 52	(Août 1865 et février 1864.)
4 p. %	500,000 "	678,240 "	978,240 "	992,174 15	(Janvier et juillet 1865.)
4 1/2 p. %, 1 ^{re} série .	954,428 52	1,526,851 74	2,481,280 06	2,269,655 06	(Novembre 1865 et mai 1865.)
Id. 2 ^e —	425,280 "	566,640 "	991,920 "	981,960 10	Id.
Id. 3 ^e —	788,076 50	467,091 "	1,255,167 50	1,249,825 06	Id.
Id. 4 ^e —	546,910 "	70,407 "	417,517 "	414,845 21	Id.
Fr.	5,597,442 82	4,087,218 74	7,484,661 56	7,772,454 90	

Il est à remarquer que, par l'accroissement des intérêts des capitaux déjà amortis dont il a été fait emploi, le capital racheté pendant l'année 1865-1864 excède celui de l'année précédente d'une somme de fr. 538,598 82 c^s.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Comparées aux sommes allouées pour l'exercice précédent, les allocations demandées pour 1866 présentent :

D'une part : sur l'article 15 une augmentation de fr.	32,000 "
D'autre part : sur l'article 17 une diminution de	3,584 34
Différence en plus pour 1866 fr.	<u>28,415 66</u>

La réduction de fr. 3,584 34 c^s provient de l'extinction, par suite de décès, de traitements d'attente, pensions supplémentaires et secours annuels, et l'augmentation du crédit afférent aux pensions, a pour cause l'influence qu'exercera sur leur chiffre l'amélioration des traitements à charge de l'État.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

La situation des fonds de dépôt ne s'étant pas sensiblement modifiée depuis la présentation du dernier Budget, on propose pour l'exercice 1866 les mêmes crédits que ceux qui ont été alloués en 1865.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de l'exercice 1866 comparé à celui de 1865.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1867.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								- ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette.	55,502,027 66	1,690 50	55,503,718 16	55,647,027 66	1,197 08	55,648,224 74	545,000	"	"	493 42	544,506 58	"
II.	Rémunérations	6,188,000	" 619,028 78	6,807,028 78	6,225,000	" 610,444 44	6,855,444 44	57,000	"	"	8,584 54	28,415 66	"
III.	Fonds de dépôt	801,000	"	801,000	801,000	"	801,000	"	"	"	"	"	"
	Totaux. . . . fr.	40,291,027 66	620,719 28	40,911,746 94	40,675,027 66	611,641 52	41,284,669 18	582,000	"	"	9,077 76	572,922 24	"
								EN PLUS : 582,000		"	EN MOINS : 9,077 76		
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.					572,922 24

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1866, à la somme de *quarante et un millions deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-neuf francs dix-huit centimes* (fr. 41,284,669 18 c'), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1865.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000	•	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	\$46,560	•	
5	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	5,502,640	78	
4	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr. à 5 p. % autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr. à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1866)	1,754,244	•	
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres)	584,748	•	
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	1,200,000	•	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital	500,000	•	
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 fr. (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866) fr. 4,294,927 44	5,249,555	76	
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres)			
	Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866)	5,809,520	•	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	425,280	•	
6	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (3 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866)	7,092,688	50	
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	788,076	50	
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866)	5,122,190	•	
	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	546,910	•	
	Frais relatifs à la dette, à 2½ p. % fr. 1,000			
7	— — à 5 p. %	27,000	•	
•	— — à 4 p. %	1,500	•	
•	— aux dettes à 4½ p. %	45,500	•	
8	Rentes viagères			681 21
	A REPORTER. fr.	51,595,215	54	681 21

POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.																																																																							
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																																																								
	REPORT. fr.	31,595,215 54	681 21																																																																								
9	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,445,000	"																																																																								
10	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500	"																																																																								
11	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,550	"	55,648,224 74																																																																							
12	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c ¹	"	515 87																																																																								
15	Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"																																																																								
14	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"																																																																								
CHAPITRE II. <i>Rémunérations.</i>																																																																											
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées</td> <td>4,000 "</td> </tr> <tr> <td>Pensions civiles et autres accordées avant 1850</td> <td>28,000 "</td> </tr> <tr> <td>— civiles</td> <td>65,000 "</td> </tr> <tr> <td>— militaires</td> <td>5,475,000 "</td> </tr> <tr> <td>— de l'ordre de Léopold.</td> <td>34,000 "</td> </tr> <tr> <td>Marine. — Pensions militaires</td> <td>25,000 "</td> </tr> <tr> <td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td> <td>4,000 "</td> </tr> <tr> <td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td> <td>5,000 "</td> </tr> <tr> <td>15 Pensions civiles des divers Départements.</td> <td>6,225,000 "</td> </tr> <tr> <td>Affaires Étrangères. { Marine</td> <td>25,000 "</td> </tr> <tr> <td>{ Aff. Étrangère.</td> <td>72,000 "</td> </tr> <tr> <td>Justice</td> <td>185,000 "</td> </tr> <tr> <td>Intérieur.</td> <td>240,000 "</td> </tr> <tr> <td>Travaux publics</td> <td>200,000 "</td> </tr> <tr> <td>Guerre</td> <td>50,000 "</td> </tr> <tr> <td>Finances.</td> <td>1,065,000 "</td> </tr> <tr> <td>Cour des comptes.</td> <td>15,000 "</td> </tr> <tr> <td>Pensions ecclésiastiques</td> <td>175,000 "</td> </tr> <tr> <td>Arriérés de pensions de toute nature.</td> <td>6,000 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6,225,000 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td>106,000 "</td> </tr> <tr> <td>16 Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)</td> <td>"</td> <td>500,000 "</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).</td> <td>2,528 04</td> </tr> <tr> <td>— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)</td> <td>1,708 94</td> </tr> <tr> <td>17 Secours annuels (<i>jaertyksche onderstanden</i>).</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,444 44</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td></td> <td>A REPORTER. fr.</td> <td>30,872,027 66</td> <td>611,641 52</td> <td>40,485,669 18</td> </tr> </tbody> </table>					CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées	4,000 "	Pensions civiles et autres accordées avant 1850	28,000 "	— civiles	65,000 "	— militaires	5,475,000 "	— de l'ordre de Léopold.	34,000 "	Marine. — Pensions militaires	25,000 "	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	4,000 "	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	5,000 "	15 Pensions civiles des divers Départements.	6,225,000 "	Affaires Étrangères. { Marine	25,000 "	{ Aff. Étrangère.	72,000 "	Justice	185,000 "	Intérieur.	240,000 "	Travaux publics	200,000 "	Guerre	50,000 "	Finances.	1,065,000 "	Cour des comptes.	15,000 "	Pensions ecclésiastiques	175,000 "	Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 "		6,225,000 "		106,000 "	16 Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	"	500,000 "	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).</td> <td>2,528 04</td> </tr> <tr> <td>— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)</td> <td>1,708 94</td> </tr> <tr> <td>17 Secours annuels (<i>jaertyksche onderstanden</i>).</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,444 44</td> </tr> </tbody> </table>					CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	2,528 04	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	1,708 94	17 Secours annuels (<i>jaertyksche onderstanden</i>).	317 46		4,444 44		A REPORTER. fr.	30,872,027 66	611,641 52	40,485,669 18
CHARGES																																																																											
Ordinaires.	Extraordinaires.																																																																										
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées	4,000 "																																																																										
Pensions civiles et autres accordées avant 1850	28,000 "																																																																										
— civiles	65,000 "																																																																										
— militaires	5,475,000 "																																																																										
— de l'ordre de Léopold.	34,000 "																																																																										
Marine. — Pensions militaires	25,000 "																																																																										
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	4,000 "																																																																										
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	5,000 "																																																																										
15 Pensions civiles des divers Départements.	6,225,000 "																																																																										
Affaires Étrangères. { Marine	25,000 "																																																																										
{ Aff. Étrangère.	72,000 "																																																																										
Justice	185,000 "																																																																										
Intérieur.	240,000 "																																																																										
Travaux publics	200,000 "																																																																										
Guerre	50,000 "																																																																										
Finances.	1,065,000 "																																																																										
Cour des comptes.	15,000 "																																																																										
Pensions ecclésiastiques	175,000 "																																																																										
Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 "																																																																										
	6,225,000 "																																																																										
	106,000 "																																																																										
16 Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	"	500,000 "																																																																									
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).</td> <td>2,528 04</td> </tr> <tr> <td>— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)</td> <td>1,708 94</td> </tr> <tr> <td>17 Secours annuels (<i>jaertyksche onderstanden</i>).</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,444 44</td> </tr> </tbody> </table>					CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	2,528 04	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	1,708 94	17 Secours annuels (<i>jaertyksche onderstanden</i>).	317 46		4,444 44																																																											
CHARGES																																																																											
Ordinaires.	Extraordinaires.																																																																										
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	2,528 04																																																																										
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	1,708 94																																																																										
17 Secours annuels (<i>jaertyksche onderstanden</i>).	317 46																																																																										
	4,444 44																																																																										
	A REPORTER. fr.	30,872,027 66	611,641 52	40,485,669 18																																																																							

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1866.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	59,872,027 66	611,641 52	40,485,669 18
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
18	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 560,000 *	563,000 *	.	
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 *			801,000 *
19	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	238,000 *	.	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	40,673,027 66	611,641 52	41,284,669 18

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1865.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1866.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Service de la dette.</i>		
1	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842
2	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842
3	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.
4	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1866) 1,754,244 "
	b.	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres). a) 584,748 "
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. 1,200,000 "
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital. b) 500,000 "
1 ^o	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866) fr. 4,294,927 44
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semest.). c) 954,428 52
2 ^o	a.	Intérêts de l'emprunt de 34,656,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866). 3,809,520 "
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 2½ p. % du capital (mêmes semestres) d) 425,280 "
6	3 ^o a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,300 francs (3 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866) 7,092,688 50
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) e) 788,076 50
4 ^o	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,382,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1866) 5,122,190 "
	b.	Dotations d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) f) 546,910 "
7	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. % 1,000 "
	b.	Id. id. 5 — 27,000 "
	c.	Id. id. 4 — 1,500 "
	d.	Id. aux dettes à 4½ — 45,500 "
8	"	Rentes viagères
A REPORTER. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	.	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	.	"	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	.	"	
2,558,902 "	"	2,558,902 "	2,558,902 "	.	"	a) Annexe n° 1.
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
20,852,020 76	"	20,852,020 76	20,852,020 76	"	"	e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
75,000 "	"	75,000 "	75,000 "	.	"	
"	681 21	681 21	1,174 65	"	493 42	
51,395,215 54	681 21	51,395,894 75	51,396,588 17	"	493 42	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.	
9	"		<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)	
10	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.		
11	"	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212)		
12	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 34 c ^e		
13	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances		
14	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				
CHAPITRE II. <i>Rémunérations.</i>			CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
a.	Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	4,000 "	
b.	— civiles et autres, accordées avant 1830	"	28,000 "	
c.	— civiques	"	65,000 "	
d.	— militaires	5,475,000 "	"	
e.	— de l'ordre de Léopold.	54,000 "	"	
f.	Marine. — Pensions militaires	23,000 "	"	
g.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	4,000 "	
h.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	5,000 "	
Pensions civiles des divers Départements.				
15	i.	Affaires Étrangères Marine Affaires Étrangères.	25,000 "	"
	k.	Justice	185,000 "	"
	l.	Intérieur.	240,000 "	"
	m.	Travaux publics	260,000 "	"
	n.	Guerre	50,000 "	"
	o.	Finances.	1,665,000 "	"
	p.	Cour des comptes	15,000 "	"
	q.	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>	175,000 "	"
	r.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"
			6,225,000 "	106,000 "
16	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).		
17	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	"	2,328 04
	b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	"	1,798 04
	c.	Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)	"	317 46
			"	4,444 44
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1866.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,595,215 54	081 21	51,595,804 75	51,506,388 17	•	495 42	
1,445,000 •	•	1,445,000 •	1,100,000 •	545,000 •	•	a) Annexe n° 7.
7,500 •	•	7,500 •	7,500 •	•	•	
672,550 •	•	672,550 •	672,550 •	•	•	
•	515 87	515 87	515 87	•	•	
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
55,647,927 60	1.197 08	55,648,224 74	55,503,718 16	545,000 •	495 42	
AUGMENTATION. . . . fr.				544,506 58		
6,225,000 •	106,000 •	6,351,000 •				b) Annexe n° 8.
		b)	6,700,000 •	32,000 •	•	
•	500,000 •	500,000 •				
•	4,444 44	4,444 44	8,028 78	•	5,584 54	
6,225,000 •	610,444 44	6,835,444 44	6,807,928 78	32,000 •	3,584 54	
AUGMENTATION. . . . fr.				28,415 66		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. ‰, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 560,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
19	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Recapitulation.</i>
I.	52	Service de la dette
II.	54	Rémunérations
III.	56	Fonds de dépôt
TOTALS. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1866.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1865.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
565,000	"	565,000	565,000	"	"	
258,000	"	258,000	258,000	"	"	
801,000	"	801,000	801,000	"	"	

55,647,027 60	1,197 08	55,648,224 74	55,503,718 16	544,506 58	"
6,225,000 "	610,444 44	6,835,444 44	6,807,028 78	28,415 66	"
801,000 "	"	801,000 "	801,000 "	"	"
40,673,027 60	611,641 52	41,284,669 18	40,911,746 94	572,922 24	"
AUGMENTATION. fr.				572,922 24	

(58)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 1.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1864.

Semestre au 1^{er} février 1864.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	} 788,271 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 55,059,800 francs fr.	495,897 »	

Semestre au 1^{er} août 1864.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,574 »	} 802,446 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 54,004,800 francs fr.	510,072 »	
TOTAL fr.		1,590,717 »

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1864.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis	58,474,800 »	
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1864 et jouissances antérieures	54,004,800 »	
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	24,470,000 »	

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1864.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1864.)*Semestre au 1^{er} juillet 1864.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000 »	} 494,000 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 17,200,000 francs	344,000 »	

Semestre au 1^{er} janvier 1865.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000 »	} 304,080 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 17,704,000 francs.	354,080 »	
TOTAL. fr.	998,080 »	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} janvier 1865.

Capital primitif de l'emprunt fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1864 et jouissances antérieures 17,704,000 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 12,296,000 »

POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENTpour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1864.*Semestre au 1^{er} mai 1864.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	}	1,133,230 05
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 50,043,149 78 c.	676,015 87		

Semestre au 1^{er} novembre 1864.

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	}	1,179,105 05
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 51,195,149 78 c.	701,890 87		

TOTAL. fr.	2,552,555 06
--------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1864, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette. fr.	95,442,832 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1864 et jouissances antérieures.	51,195,149 78
---	---------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	64,247,682 22
---------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1864.*Semestre au 1^{er} mai 1864.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	}	500,416 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 12,854,500 francs	288,776 25		

Semestre au 1^{er} novembre 1864.

Dotation : 1/4 p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	}	511,598 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 13,351,500 francs	299,958 75		

TOTAL fr.	1,012,015 »
---------------------	-------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1864.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1864 et jouissances antérieures	13,351,500 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	71,524,500 »
----------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4¹/₂ POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1864.*Semestre au 1^{er} mai 1864.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	594,058 25	}	654,536 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 10,688,800 francs	240,498 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1864.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	594,058 25	}	648,756 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 11,520,800 francs	254,718 »		

TOTAL fr.	1,285,292 50
---------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1864, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr.	157,615,300 »
--	---------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1864, et jouissances antérieures	11,520,800 »
---	--------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	146,294,500 »
----------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

**Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,**

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1864.*Semestre au 1^{er} mai 1864.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	}	210,964 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 1,667,100 francs . . .	57,509 75		

Semestre au 1^{er} novembre 1864.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455 »	}	215,689 75
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 1,877,100 francs . . .	42,234 75		

TOTAL. fr.	426,654 50
--------------------	------------

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1864.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	69,582,000 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1864 et jouissances antérieures	1,877,100 »
--	-------------

RESTANT DES CAPITAUX. fr.	67,504,900 »
-----------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1866.

ANNEXE N^o 7.

Etat présentant les sommes payées, a titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes

	ANNÉES				
	1855	1860	1861	1862	1865
Chemin de fer de la Flandre occidentale	229,084 11	231,999 29	213,461 25	203,531 76	177,403 43
— l'Entre Sambre et Meuse	164,535 85	164,155 78	161,406 54	161,435 37	163,494 63
— Manage à Wavre	187,081 94	180,874 87	197,947 85	187,073 75	183,353 64
— Charleroy à Louvain	(¹)	"	"	"	"
— Liège à Furnhout	169,341 22	144,977 68	153,392 71	137,382 95	169,151 80
— Lichtervelde à Furnes	200,000 0	200,000 0	200,000 0	200,000 0	200,000 0
— la Grande Compagnie de Luxembourg	272,066 72	(²)			
— Fongres à Bilsen	"	"	"	"	10,600 0
Canal de Bossuyt à Courtrai	"	"	143,483 58	144,636 02	133,661 45
TOTAUX	fr 1,222,109 84	922,005 62	1,031,691 71	1,034,059 85	1,037,064 95

(¹) Le produit de l'exploitation dépassant 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti pour ce chemin de fer, la Société concessionnaire est tenue de rembourser au trésor, et rembourse effectivement, les sommes payées à titre de garantie pour les années précédentes.

(²) Le produit net de ce chemin de fer avant dépassé, en 1863, 4 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt annuel garanti, l'Etat n'a eu rien à payer à la Compagnie pour cette année. Pour 1862, le chiffre de l'excédant des recettes sur les dépenses de l'exploitation a, aux termes de l'article 13 de la convention du 12 janvier 1852, créé l'obligation pour la Compagnie de rembourser au trésor la somme de fr. 388,372 45 et qui lui a été remise à titre de minimum d'intérêt pour les années 1858 et 1859. Cette somme est en recouvrement.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR 1866.

(66)

[N° 121]

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1865.		Crédits demandés pour l'exercice 1866.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	5,000	"	4,000	"	1,000
B. Civiles et autres accordées avant 1850	"	29,000	"	28,000	"	1,000
C. Civiques	"	68,000	"	65,000	"	3,000
D. Militaires	5,475,000	"	5,475,000	"	"	"
E. Ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
F. Marine. — Pensions militaires	25,000	"	25,000	"	"	"
G. Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	4,000	"	4,000	"	"
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	5,000	"	5,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
I. Affaires Étrangères. } Marine	25,000	"	25,000	"	"	"
} Affaires Étrangères	72,000	"	72,000	"	"	"
K. Justice	180,000	"	183,000	"	3,000	"
L. Intérieur	240,000	"	240,000	"	"	"
M. Travaux publics	260,000	"	260,000	"	"	"
N. Guerre	48,000	"	50,000	"	2,000	"
O. Finances	1,040,000	"	1,065,000	"	25,000	"
P. Cour des comptes	15,000	"	15,000	"	"	"
Q. Pensions ecclésiastiques	170,000	"	175,000	"	5,000	"
R. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX fr.	6,188,000	111,000	6,225,000	100,000	37,000	5,000
	6,299,000		6,531,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 52,000	